Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2014)

Heft: 2022

Artikel: Quand les experts s'enrichissent sur le dos des handicapés : la cure d'économies à laquelle est soumise l'assurance-invalidité coûte cher aux assurés

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012664

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quand les experts s'enrichissent sur le dos des handicapés

La cure d'économies à laquelle est soumise l'assurance-invalidité coûte cher aux assurés

Jean-Daniel Delley - 13 janvier 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/25073

Depuis plusieurs années, ressources et dépenses de l'assurance-invalidité ont fait le grand écart, jusqu'à générer une dette de plus de 15 milliards de francs (2011). En cause notamment la restructuration de l'économie suisse dans les années 90: les entreprises ont transféré à l'AI leurs salariés les moins performants.

Dès lors se sont succédé les opérations d'assainissement pour éponger la dette et rééquilibrer des comptes qui présentent un déficit annuel de 1,4 milliard de francs. Côté recettes, le peuple a approuvé en 2009 une hausse temporaire de la TVA. Et la 6e révision de l'AI a mis en place un mécanisme dont les autorités attendent des économies de 500 millions par an.

Il s'agit en priorité d'apprécier le *«potentiel de réadaptation»* des 280'000 bénéficiaires de rente. Si l'AI estime que ce potentiel existe, elle propose à l'assuré des mesures pour l'aider à réintégrer le marché du travail. Si ce dernier accepte cette aide, sa rente est supprimée ou réduite à l'issue de la période de formation dès lors que sa capacité théorique de gain est améliorée par rapport au montant de sa rente, qu'il trouve du travail ou non. S'il la refuse, sa rente est supprimée. Selon le Parlement, cette procédure devrait conduire à la suppression de 8'000 rentes complètes en six ans.

A cela s'ajoute un réexamen des rentes octroyées sur la base de pathologies peu claires et qui ne résultent pas d'un déficit organique (douleurs et fatigue chroniques, hypersomnie, la fameuse distorsion des vertèbres cervicales – le *«coup du lapin»* –, etc.). Si les effets de ces pathologies peuvent être surmontés au prix d'un *«effort de volonté raisonnablement exigible»*, pour citer la jurisprudence du Tribunal fédéral, la rente est aussitôt supprimée ou réduite. Ce volet de la réforme devrait permettre de supprimer 4'500 rentes complètes en l'espace de trois ans.

Au centre de ce dispositif de réduction des coûts, on trouve les Centres d'observation médicale, des institutions privées à but lucratif. Un journaliste du *Tages-Anzeiger* (4 janvier 2013) s'est intéressé à ces centres qui ont poussé comme des champignons au gré des efforts d'économies de l'AI. Au nombre de 23 et répartis sur tout le territoire national, ils réalisent des chiffres d'affaires de plusieurs millions dont 80% résultent de mandats de l'AI. Cette dépendance ne peut que les inciter à soutenir les efforts d'économies de leur commanditaire.

Ces centres, ainsi que les médecins soucieux de se faire bien voir de l'AI sont donc en concurrence directe avec les thérapeutes qui tiennent à leur indépendance de jugement. A tel point que ces derniers seraient incités à calibrer leur diagnostic de manière à ce que leurs patients ne soient pas employables sur le marché du travail théorique imaginé par l'AI, c'est du moins l'aveu qu'a obtenu le journaliste de la part de plusieurs médecins: pour preuve, le nombre croissant de diagnostics concluant à des troubles du comportement qui rendent inapte au travail.

Ainsi s'affronteraient deux camps, l'un motivé par les économies à réaliser, l'autre par le souci d'obtenir une rente pour ses patients. Dans cet affrontement, le véritable état de santé et la capacité de travail effective des individus ne constituent plus l'enjeu premier.

Le journaliste a cherché en vain à obtenir des informations sur les effets de la 6e révision de l'AI. Le directeur de l'Office cantonal zurichois de l'AI a refusé toute interview et ne communique ni le nombre de rentes supprimées ou réduites dans le cadre de cette révision ni le nombre des rentiers jugés réadaptables ayant trouvé un travail.

La volonté de réintégrer les invalides est louable. Mais lorsque les autorités ignorent délibérément les difficultés des personnes atteintes dans leur santé à rejoindre un marché du travail toujours plus exigeant, elles font preuve de mauvaise foi. Dans la chasse aux abus de l'AI, le Parlement a montré un zèle qu'on aimerait lui voir manifester à propos de la fraude fiscale.

Les locataires n'ont rien à gagner à l'initiative «contre l'immigration de masse»

L'UDC s'oppose à toute politique d'aménagement du territoire et du logement favorable aux locataires

Michel Rey - 11 janvier 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/25063

Pour l'UDC, le constat est clair. La croissance démographique initiée par l'immigration est à l'origine de l'augmentation massive des prix des loyers, notamment dans les agglomérations urbaines.

Le prix des immeubles explose, empêchant même les Suisses aisés de devenir propriétaires en ville. Un nombre croissant d'habitants est contraint de quitter les agglomérations pour s'installer à la campagne dans l'espoir de pouvoir se loger à des conditions financières supportables. Mais là aussi les loyers et les prix de vente augmentent. Ce renchérissement de l'immobilier pénalise également les entreprises qui sont amenées à se localiser à la périphérie. Et tout cela conduit à l'accroissement de la mobilité, une dispersion de l'habitat et la perte de terres cultivables.

Conclusion de l'UDC: *«De nombreuses Suissesses et de nombreux Suisses ne peuvent plus payer les prix énormes des loyers et des logements. Ce combat d'éviction et ce bradage de la patrie doivent être stoppés par une limitation de l'immigration.»*

Le parti escompte certainement convaincre des locataires de soutenir son initiative en désignant les immigrés comme responsables des problèmes du marché de l'immobilier et du logement. Le citoyen locataire va-t-il céder aux sirènes de l'UDC?

L'Office fédéral du logement (OFL) a consacré le 5 novembre dernier une journée à débattre de l'influence de l'immigration sur le marché du logement.

L'immigration, un facteur parmi d'autres

Pour les intervenants, *«l'évolution des prix sur le marché du logement ne s'explique pas uniquement par la croissance de la population et l'immigration. Un contexte économique favorable, la faiblesse des taux d'intérêt, l'évolution de la démographie et des besoins en matière de logement sont des facteurs tout aussi importants»*. Peut-on néanmoins cerner l'influence des immigrants sur la pénurie de logements, dans les grandes villes notamment?

Depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes en 2002, les immigrants sont issus de plus en plus des pays européens (environ 90% en 2012). Cette main-d'œuvre est généralement formée (titre universitaire ou professionnel), seul un faible pourcentage ne dispose pas de qualifications. Elle trouve généralement un emploi dans les centres urbains. Ces immigrants européens sont donc forcément en concurrence avec les citoyens suisses à la recherche de logements.

La Haute Ecole pour les sciences appliquées de Zurich a mené une étude à ce sujet.